



**LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR**

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

CHAPITRE « ÉQUIPEMENT »

FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENTS
DE LIGUE ET DE DISTRICT

Saison 2022-2023



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

CHAPITRE « ÉQUIPEMENT »
FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE LIGUE ET DE DISTRICT

1 Présentation du dispositif

La F.F.F., par l'intermédiaire de la Ligue du Football Amateur (L.F.A.), a décidé de poursuivre ses efforts en matière d'amélioration des infrastructures de ses centres de gestion (ligues et districts) destinées à la formation des licenciés du football.

Pour ce faire, elle a décidé de maintenir une enveloppe budgétaire dédiée pour la saison 2022/2023.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls les projets suivants pourront être retenus :

- ▶ **Projet 1 :** Projet de Création / Acquisition d'un siège administratif de District / de Ligue ;
- ▶ **Projet 2 :** Projet de création d'un Centre Technique de Ligue ;
- ▶ **Projet 3 :** Projet d'extension / Transformation d'un siège administratif de District / de Ligue ou d'un Centre Technique de Ligue : Salle(s) de formation / Hébergement collectif / Ensemble de vestiaires classés / Espace(s) de pratique classé(s) / « Club House » (Espace de convivialité) ;
- ▶ **Projet 4 :** Projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) multi-usages, neuf(s) ou d'occasion, de marque Volkswagen acquis chez un concessionnaire Volkswagen agréé : www.volkswagen.fr
- ▶ **Projet 5 :** Projet d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (siège administratif et/ou centre technique).

Tous travaux d'entretien, de rénovation, d'achats de mobiliers et d'équipements informatiques, de frais de notaire (pour les projets 1, 2 et 3) et frais annexes : options, carburant, carte grise, transport,... à l'achat de véhicules (projet 4) ne seront pas pris en compte dans l'estimation des coûts subventionnables.

Dans le cas d'une acquisition d'un/de véhicules multi-usages, seul(s) le(s) véhicule(s) de marque Volkswagen acquis auprès d'un concessionnaire Volkswagen agréé est/sont concerné(s) par ce dispositif de financement et dans la limite de deux véhicules maximum par centre de gestion, sur la durée du mandat.

Dans le cas de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, tous les travaux nécessaires sont pris en compte dans l'estimation des coûts subventionnables.



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

Le tableau, ci-dessous, détermine le plafond de subventionnement par type de projet :

BARÈME DE FINANCEMENT

	Nature du projet	Plafond
1	Création / Acquisition d'un siège administratif de District / de Ligue	150 000 € 20 % du montant total
2	Création d'un Centre Technique de Ligue	150 000 € 20 % du montant total
3	Extension / Transformation d'un siège administratif de District / de Ligue ou d'un Centre Technique de Ligue <ul style="list-style-type: none">• Salle(s) de formation• Hébergement collectif• Ensemble de vestiaires classés• Espace(s) de pratique classé(s)• «Club House» (Espace de convivialité)	80 000 € 30 % du montant total
4	Achat d'un/de véhicule(s) multi-usages, neuf(s) ou d'occasion, de marque Volkswagen	25 000 € 50 % du montant total (véhicule(s) neuf(s)) 20 000 € 40 % du montant total (véhicule(s) d'occasion)
5	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (siège administratif et/ou centre technique)	18 000 € maximum par projet, dans la limite de 50% du coût (HT ou TTC selon statut fiscal des ligues et districts) RAPPEL : Cumulable avec l'aide FFA, nous vous rappelons qu'une aide de l'Etat est disponible (aide ADVENIR). Cette prime vous permettra également de réduire votre reste à charge (cf courrier du 20 mai 2022).



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

2 Procédure d'attribution

La demande est formulée par le centre de gestion porteur du projet auprès de la Ligue du Football Amateur à travers l'outil de gestion en ligne du F.A.F.A.

> Dans le cas où le porteur du projet est un district, ce dernier doit soumettre sa candidature à sa ligue régionale à travers l'outil de gestion en ligne du F.A.F.A., qui se chargera de la faire parvenir à la L.F.A.

Le centre de gestion, en déposant son dossier, accepte par avance de répondre à toutes les demandes de la L.F.A. et notamment l'organisation d'une soutenance orale en amont du Bureau Exécutif de la L.F.A.

La décision définitive d'attribution est prise par le Bureau Exécutif de la L.F.A. ;

Une notification est adressée par courriel au bénéficiaire, avec copie à la Ligue régionale lorsque le porteur du projet est un district.

Les dossiers non retenus sont :

- ▶ Soit reporté : Dans ce cas, le dossier est renvoyé informatiquement au porteur du projet pour demande de complément d'informations et/ou modification de la/des pièce(s) non conforme(s) ;
- ▶ Soit rejeté : Dans ce cas, le porteur du projet recevra une notification avec motivation du rejet.

3 Établissement de la Fiche Projet

Le dossier doit être intégralement saisi via l'outil en ligne de gestion du F.A.F.A.

Il est conçu pour permettre aux centres de gestion de présenter leur demande d'aide financière, d'une manière simple et uniforme, en vue d'un traitement rapide par la L.F.A. qui aura à se prononcer sur l'attribution de la subvention du F.A.F.A., chapitre « Équipement ».

Toutes les rubriques doivent être obligatoirement remplies ou, le cas échéant, porter la mention « sans objet ».

> La date prévisionnelle de début des travaux (pour les projets 1, 2, 3 et 5) /d'acquisition du/des véhicule(s) multi-usages (pour le projet 4) constitue un élément déterminant à la prise de décision d'attribution de la subvention.

Au cas où l'une ou plusieurs d'entre elles nécessiteraient, de par la nature du projet, un complément d'informations, celui-ci pourra être ajouté informatiquement sur l'outil en ligne du F.A.F.A. (Onglet « Projet » - Partie « Pièces jointes »).

Le plan de financement projeté, doit être aussi détaillé que possible et faire apparaître de manière évidente la faisabilité du projet.

L'aide sollicitée auprès de la L.F.A. doit être intégrée dans le plan de financement.



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

JUSTIFICATIFS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Les documents produits doivent permettre à la L.F.A. de porter une appréciation strictement technique et rigoureuse du projet ainsi que d'appréhender, rationnellement, la cohérence du coût estimé au regard de la nature de la réalisation envisagée.

En fonction de la nature du projet, le centre de gestion devra impérativement saisir sur l'outil en ligne du F.A.F.A., les pièces suivantes :

	PROJETS 1 À 3	PROJET 4 (Transport)	PROJET 5 (Équipement bornes)
Pièces obligatoires	<ul style="list-style-type: none">- Le cahier des charges, A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) ;- Les devis descriptif(s) et estimatif(s) ;- Le plan de situation et les plans cotés du projet : plan de masse avec indication de chaque surface pour chaque local + vue de coupe de l'installation projetée ;- La délibération du comité de direction mentionnant l'objet du projet, son coût, le plan de financement et la demande de subvention ;- Le justificatif de propriété du terrain ou des équipements concernés ;- Le cas échéant :<ul style="list-style-type: none">• l'acte notarié d'acquisition du terrain/du bien immobilier ;• l'avis préalable favorable pour une installation sportive (Cf. article 5.2.2 du Règlement des terrains) délivré conforme par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.).	<ul style="list-style-type: none">- La délibération du comité de direction mentionnant l'objet du projet, son coût, le plan de financement et la demande de subvention ;- Le / les devis relatif(s) à l'acquisition d'un / de véhicule(s) multi-usages de marque Volkswagen	<ul style="list-style-type: none">- La délibération du comité de direction mentionnant l'objet du projet, son coût, le plan de financement et la demande de subvention ;- Les devis descriptif(s) et estimatif(s) ;- Le plan d'implantation
Pièces facultatives	<ul style="list-style-type: none">- La copie de la ou des décision(s) attributive(s) de subvention(s) (convention ou arrêté) ;- Les justificatifs des apports ou emprunts ;	<ul style="list-style-type: none">- La copie de la ou des décision(s) attributive(s) de subvention(s) (convention ou arrêté) ;- Les justificatifs des apports ou emprunts ;	

Par ailleurs, hormis les documents énoncés, il est également possible de joindre tout type de document (esquisse, photo, article de presse, témoignage... etc) qui permettrait de justifier d'un état présent et conduirait à évaluer objectivement l'impact des améliorations envisagées.

Toutes les participations financières doivent être quantifiées et justifiées par des documents officiels. Les engagements des personnes publiques ou privées doivent être fermes et non conditionnés par l'attribution de la subvention ou liés par des facteurs aléatoires extérieurs ou fondés sur des résultats sportifs à venir.

Les extraits des procès-verbaux et/ou des délibérations doivent être contresignés par le ou les représentants légaux du centre de gestion.



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

4 Modalités de règlement de la subvention

Les règlements s'effectuent selon l'échéancier suivant :

POUR UNE SUBVENTION INFÉRIEURE OU ÉGALE À 30 000 € :

	PROJETS 1 À 3 (ÉQUIPEMENT)	PROJET 4 (TRANSPORT)	PROJET 5 (ÉQUIPEMENT BORNES)
Pièces à fournir : 1^{er} versement (Acompte de 50 %)	<ul style="list-style-type: none">- l'attestation de commencement des travaux ;- une première facture acquittée pour des projets de bâtiments ou de terrains (hors frais d'architecte, de notaire, ...)	<ul style="list-style-type: none">- le(s) bon(s) de commande, édité(s) par un concessionnaire Volkswagen agréé, matérialisant l'intention d'acquérir un/des véhicule(s) de marque Volkswagen	<ul style="list-style-type: none">- un devis signé pour le versement de l'acompte de 50%
2^{ème} versement (Solde)	<ul style="list-style-type: none">- l'état récapitulatif détaillé et certifié conforme des factures acquittées (ou l'ensemble des factures acquittées) relatif à l'opération établissant la conformité de la réalisation par rapport au projet initial pour des projets de bâtiments ou de terrains ;- l'attestation d'achèvement des travaux ;- des photos de l'équipement réalisé ;- le cas échéant : la notification du niveau de classement de la commission régionale ou fédérale des Terrains et Installations Sportives.	<ul style="list-style-type: none">- la/les facture(s), éditée(s) par un concessionnaire Volkswagen agréé, relative(s) à l'acquisition d'un/de véhicule(s) de marque Volkswagen ;- la photocopie de la carte grise du/de chaque véhicule ;- des photos du/de(s) véhicule(s)	<ul style="list-style-type: none">- le PV de fin de travaux- la facture acquittée- une photo de la borne mise en service



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

POUR UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 30 000 € :

Pièces à fournir :	PROJETS 1 À 3 (ÉQUIPEMENT)
1^{er} versement (Acompte de 20 %)	<ul style="list-style-type: none">- l'attestation de commencement des travaux ;- une première facture acquittée pour des projets de bâtiments ou de terrains (hors frais d'architecte, de notaire, ...)
2^{ème} versement (Acompte de 40%)	<ul style="list-style-type: none">- des factures correspondant à 50% minimum du montant prévisionnel de l'opération.
3^{ème} versement (solde)	<ul style="list-style-type: none">- une attestation d'achèvement des travaux ;- des photos de l'équipement réalisé ;- l'état récapitulatif détaillé et certifié conforme des factures acquittées (ou l'ensemble des factures acquittées) relatif à l'opération établissant la conformité de la réalisation par rapport au projet initial pour des projets de bâtiments ou de terrains ;- pour des projets de terrain, le cas échéant, la notification du niveau de classement de la commission régionale ou fédérale des Terrains et Installations Sportives.

Dans l'hypothèse d'un dépassement de dépenses, l'aide du F.A.F.A. ne pourra en aucun cas être revalorisée. En revanche, si les engagements de dépenses sont inférieurs aux prévisions, la L.F.A. se réserve le droit de minorer proportionnellement cette aide afin de respecter notamment le plafond de subventionnement.

La subvention ne demeure acquise que si le projet est réalisé dans un délai de 24 mois pour les projets de bâtiments ou de terrains, 12 mois pour l'achat de véhicules et 6 mois pour les bornes, à compter de la date d'attribution par le Bureau Exécutif de la L.F.A.

> Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Nassima Debiane : 01 44 31 73 77 - ndebiane@fff.fr

ou Sonia Eouzan : 01 44 31 73 62 - seouzan@fff.fr



ANNEXE

PROJET D'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LES LIGUES ET DISTRICTS

Saison 2022-2023

Nous vous incitons à consulter notre partenaire IZIVIA dans la mise en place de ce projet tant son expertise est forte et permettrait une uniformité dans l'utilisation de ces bornes dans les instances du football (sans exclusivité)



Profitez dès maintenant
du partenariat
FFF – IZIVIA
pour équiper vos sites
en bornes de recharge
pour véhicules
électriques !



Passez votre club à la mobilité électrique avec IZIVIA !

IZIVIA partenaire de la FFF pour équiper vos ligues

Sur la saison 2021-2022, **8 sites FFF, dont Clairefontaine ont signés avec IZIVIA.** A vous de passer à la mobilité électrique !

Prime Advenir

Les offres IZIVIA sont labélisées **Advenir** et permettent donc l'obtention de cette prime. C'est une **aide financière temporelle et plafonnée** couvrant à partir du 1er août 2022, **30 % du prix de l'installation et de la fourniture de l'infrastructure de charge.**

[Baromètre Avere] Juillet 2022

Les **immatriculations de véhicules 100 % électriques en hausse de + 62 %** par rapport à 2021. **Anticipez vos besoins en infrastructures de recharge !**

Un réseau de recharge de proximité accessible

- **Un accès simple pour les utilisateurs**
accessible par carte bancaire ou Pass de recharge
- **Un service de recharge de qualité**
une assistance 24h/24 7j/7
- **Un projet maîtrisé**
une équipe projet dédiée



IZIVIA en un coup d'œil

Notre mission

IZIVIA propose des **solutions de recharge pour véhicule électrique** sur parking privé et public à destination des entreprises et collectivités.

Nos atouts

- Une filiale à 100% du **groupe EDF**, créée en **1998**
- Leader de la **recharge publique** en France
- Notre **laboratoire de tests pour** sélectionner et qualifier le matériel
- Certifications **ISO 14 001**, **ISO 9 001** et **ISO 27 000** (en cours)

Nos activités

- **Services aux aménageurs**
Fourniture et installation de bornes
- **Services aux gestionnaires**
Supervision, maintenance, monétique, smart charging...
- **Services aux électromobilistes**
Pass IZIVIA et paiement à l'acte



IZIVIA est un acteur majeur des services de recharge de véhicules électriques depuis plus de 20 ans



Des offres
clés-en-main



+ 160
collaborateurs



N°1
Leader des bornes
publiques



Plus de 16 000 points
de charge exploités pour le
compte de ses clients



Plus de 130 000
bornes accessibles en
Europe avec le Pass IZIVIA



Un SI* et un Lab de
validation des bornes
internes

Projet LIGUES : configuration type avec 1 borne rapide et 1 borne standard pour recharger jusqu'à 4 véhicules



2 bornes communicantes sur pied = 20 k€ + Travaux, déploiement, configuration = 16 k€(**)



Borne Hager
2x7kW



Borne IES
24kW DC + 22kW AC

Investissement 36 k€ (HT)



Déduction prime Advenir* - 6 000 €

Investissement 30 k€ (HT)

+

6 k€ de TVA

+

Subvention FAFA (50% du montant TTC du devis avec un plafond de 18 000 €)

Investissement 18 k€ (HT)

soit

4,5 k€ / PDC()**

SERVICES

(accès, supervision,
monétique et
maintenance)

28€ / mois / PDC ()**

Reversement des recettes
collectées sur les bornes, frais
IZIVIA déduits (5%)

Un projet maîtrisé

Notre organisation pour la réussite de vos projets



@ adresse email dédiée aux projets d'équipement de stade



AVANT VENTE

1 Interlocuteur dédié

Pilotage projet

Large choix de tarifs

Un audit de site réalisé nous permettant de valider votre projet et chiffrer les travaux

Partenaires Installateurs



DEPLOIEMENT

1 Interlocuteur dédié

Un Chef de Projet qui suit votre dossier jusqu'à sa mise en service commerciale

Un déploiement sous 4 mois si pas de PDL à ajouter

Vos bornes utilisables de suite par les abonnées ou visiteur d'un jour.

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU SERVICE DE RECHARGE

x 4 Responsables Exploitation & Maintenance

Superviseurs

Experts IRVE

Conseillers hotline

Partenaires Mainteneurs



Un service de recharge de qualité, des bornes accessibles à tous

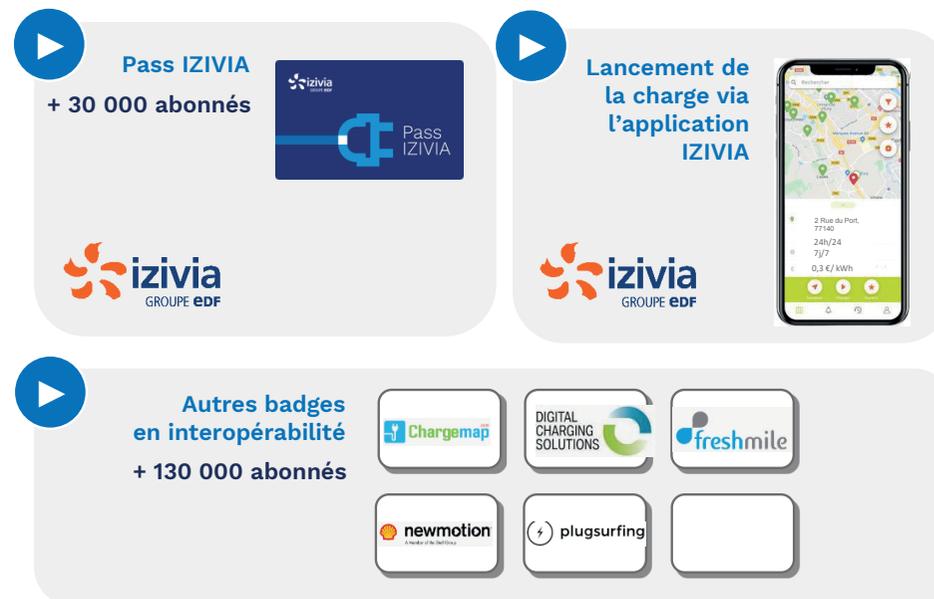
Un accès simple par
CARTE BANCAIRE...

**Paiement par carte bancaire
 sans abonnement**



...et aussi avec tous les badges
de recharge du marché

**Avec abonnement
 auprès d'un opérateur de mobilité**



Le centre d'exploitation IZIVIA au cœur de l'expérience client



+ 15 000 pdc
en exploitation



Superviseurs

Suivi des parcs en temps réel, appui aux mainteneurs pour la clôture des interventions

98% de taux de disponibilité



Hotline dédiée

Assistance technique aux utilisateurs rencontrant des problèmes devant une borne

92% de taux de réponse



Télédépannage

Actions de dépannage à distance et lancement d'interventions si problème non résolu à distance

80% de pannes résolues à distance

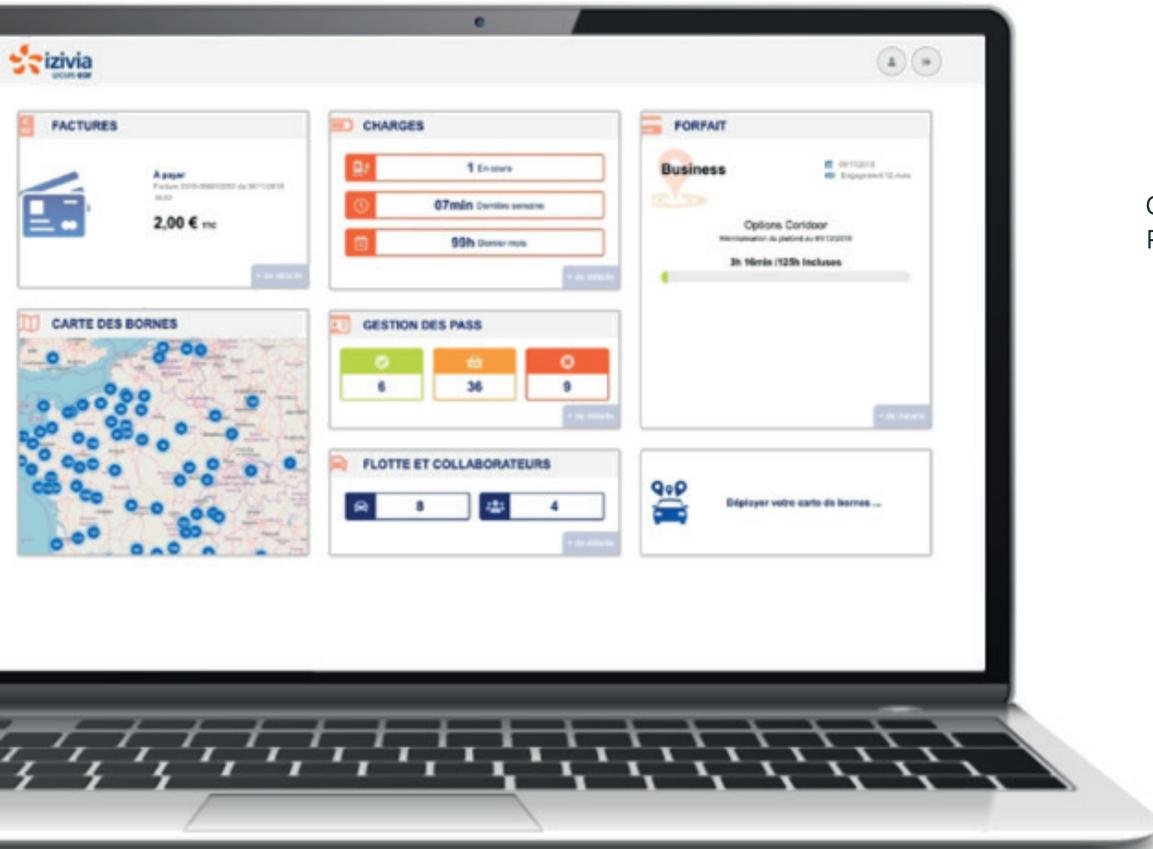


Maintenance

Gestion de la garantie et interventions de maintenance préventive et curative

Intervention sous 24h

Des outils de gestion pour les clubs et collectivités



Gestion des Pass IZIVIA Pro

Commander, activer et attribuer des Pass. En cas de perte ou de vol d'un Pass, il pourra être désactivé définitivement.



Attribution à un collaborateur ou à un véhicule

Attribuer un Pass à des véhicules de service ou à un véhicule de fonction & créez un espace collaborateur.



Suivi des recharges

Suivre les consommations en temps réel et accédez aux détails et historiques d'usage de votre flotte.



Tableau de bord

Visualiser sur une seule page l'essentiel de vos recharges, factures, Pass en circulation ou commandés.



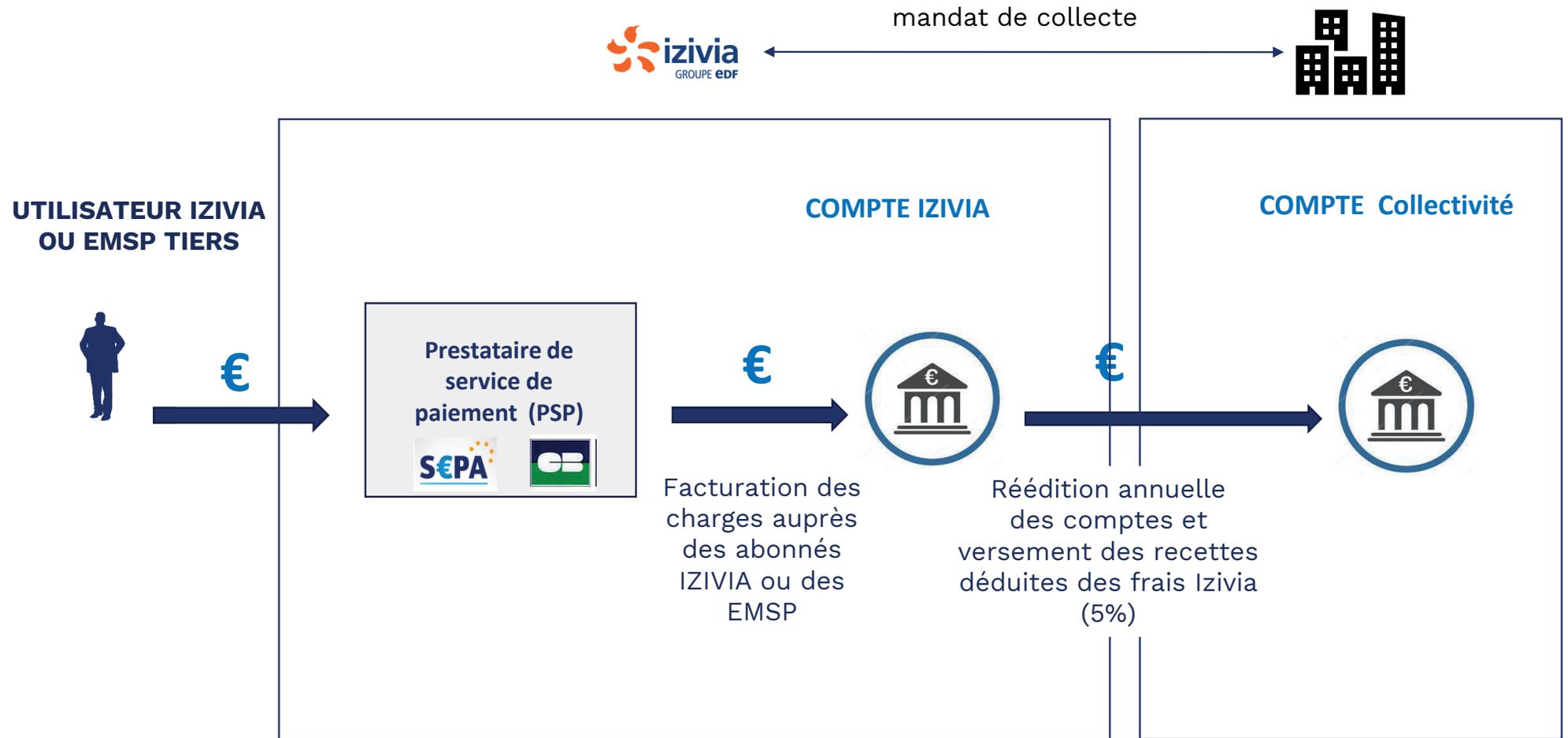
Centralisation des factures

Rassembler toutes les recharges de votre flotte de véhicules de service ou de fonction en une mensualité.

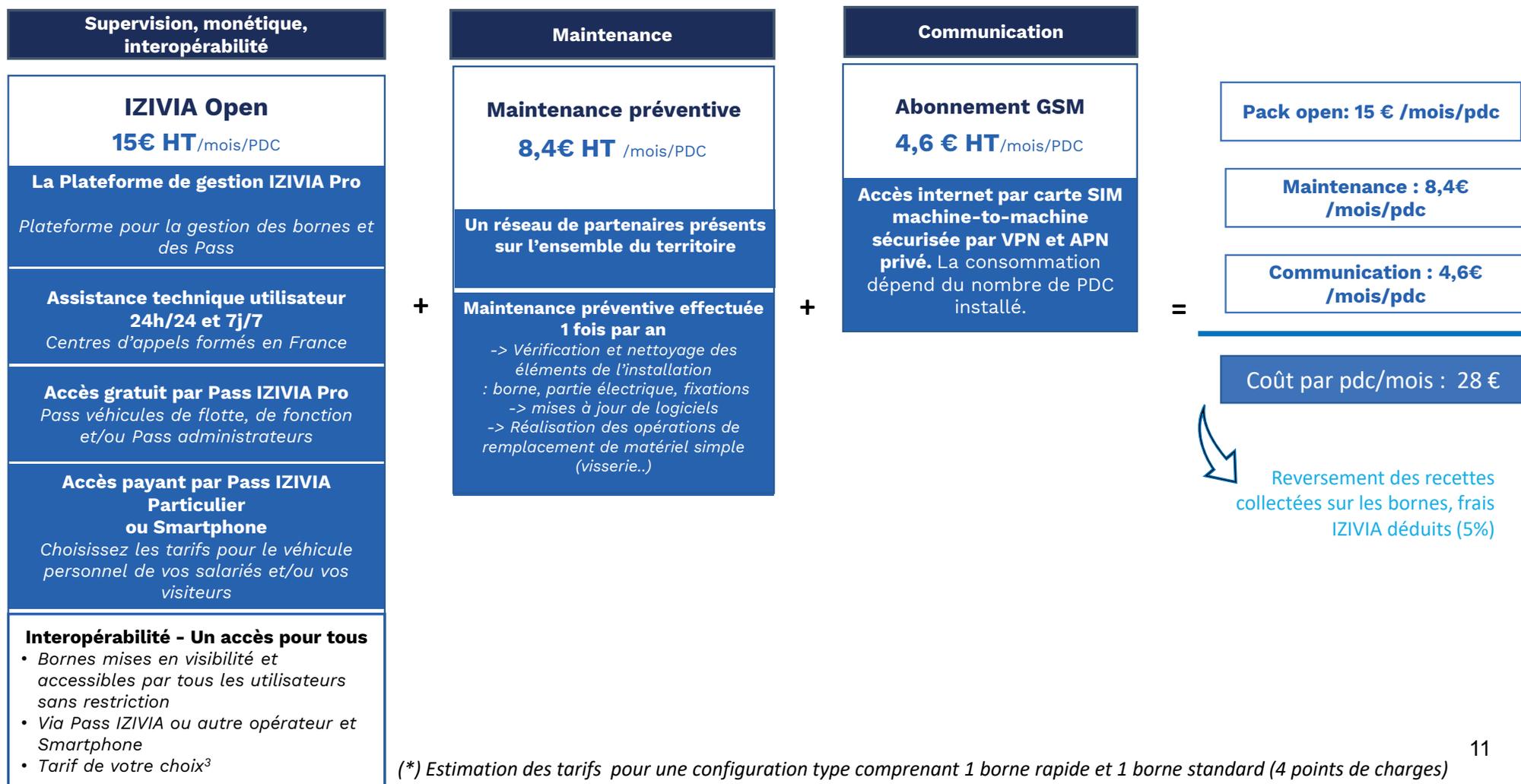


Et plus de fonctionnalités existantes et à venir...

Flux financiers



Un service de recharge de qualité à coûts maîtrisés(*)



(*) Estimation des tarifs pour une configuration type comprenant 1 borne rapide et 1 borne standard (4 points de charges)



Contact

Pour toute demande contactez
Pierre URBANIAK, votre
interlocuteur dédié IZIVIA à :

projet-fff@izivia.com

A bientôt sur le réseau IZIVIA !



**LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15
Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00 - Fax : +33 (0)1 44 31 73 73 - www.fff.fr